

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2026-06-02

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8

Convocation le :
2 juin 2026

Délibération :
2026-06-02

PLAN DE FINANCEMENT

Annexe : -

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-six, le mercredi 10 juin, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM PLAINE DE BRIE

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM Plaine de Brie ;

Madame Françoise KUBIAK, vice-présidente et représentante de St-Méry ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, représentant et maire de Champeaux ;

Monsieur Serge BRIERE, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux a donné pouvoir à Monsieur Yves LAGÜES-BAGET ;

Monsieur Laurent CRIEF, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu la nomenclature M57

Vu la délibération 2026-01-03 approuvant le projet de rénovation de l'école et son plan de financement initial ;

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement du projet afin de tenir compte de l'évolution du programme de travaux ;

Considérant que les travaux initialement envisagés dans la salle de motricité ont été reportés ;

Considérant qu'il a été décidé, en contrepartie, d'intégrer l'installation de deux systèmes de climatisation dans les salles de classe afin d'améliorer le confort thermique des élèves et du personnel ;

Considérant que ces modifications conduisent à une actualisation du coût prévisionnel de l'opération et du plan de financement associé ;

Entendu le rapport du président du SIVOM de la Plaine de Brie qui propose le plan de financement suivant ;

N° dossier	OBJET	COUTS			SUBVENTIONS SOLLICITÉES				RESTE à charge de la commune		Financement du reste à charge TTC					Echéancier des travaux TTC			
		Coût HT	TVA 20 %	COUT TTC	DETR - DSIL - Fonds Vert	FAC Conseil départemental	Subventions sollicitées	Taux de subvention HT	Reste à charge HT	Reste à charge TTC	Sur Fonds propres	par emprunt	Autres : participation des communes	Autres (à préciser)	Total financement du reste à charge TTC	2025	2026	2027	TOTAL
Rénovation et extension de l'école maternelle de Champeaux	TRAVAUX	366 421	79 684	476 105	278 895	0	278 895	70 %	119 526	199 210	0	199 210	0	0	199 210	5 379	191 621	279 105	476 105
SIVOM PLAINE DE LA BRIE	Matériel informatique scolaire	4 670	974	5 644	0	0	0	0 %	4 670	5 644	0	5 644	0	0	5 644		0	5 644	5 644
TOTAL		403 291	80 658	483 949	278 895	0	278 895	70 %	124 196	205 054	0	205 054	0	0	205 054	5 379	191 621	283 949	483 949

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement modifié et l'échéancier proposé ;

AUTORISE le président du SIVOM de La Plaine de Brie à signer tous documents, pièces administratives, actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,

Le 10 juin 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIVOM de la Plaine de Brie,

**REGROUPEMENT
 PÉDAGOGIQUE**
 0160 66 96 47
 MAISON DE SANTE
SIVOM PLAINE DE BRIE
 REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
 18, rue du Cloître - 77720 CHAMPEAUX

